



## AFENBAT JOURNÉE DE FORMATION

MERCREDI 5 FEVRIER 2020

De 09 h 30 à 17 h 30

### LIEU DE FORMATION :

FNBM – Salle de Réunion

215 bis boulevard Saint Germain

75006 Paris

(Métro Solferino ou Rue du Bac)

# COMPRENDRE LES REFORMES SUR L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES & LA FORMATION PROFESSIONNELLE

## OBJECTIFS POURSUIVIS

- Comprendre les nouvelles obligations et leurs enjeux pour l'entreprise.
- En planifier et en organiser la mise en œuvre.

### • INTERVENANT

Formation animée par Maître Dorothee Grandsaigne, avocate du département droit sociale de Fidal

### • PUBLIC VISE :

Dirigeant, DRH, RRH, Directeur Juridique et Juristes

### • MOYENS DE SUIVI :

L'organisme de formation remettra à l'entreprise à l'issue de la formation une attestation de suivi de la formation signée par l'organisme.

### • MOYENS PEDAGOGIQUES :

Formation associant aspects théoriques et implications pratiques (échanges, exemples, concrets).

Remise d'un dossier technique spécialement par Fidal.

Evaluation « à chaud » de la formation.

*La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » réforme en profondeur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH). Elle entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2020. Pour comprendre les réformes sur l'Obligation d'emploi des travailleurs handicapés & la Formation professionnelle, AFENBAT vous propose une journée de formation consacrée aux principales nouveautés de ces deux thématiques.*

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### 1. Présentation de la réforme d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

- Objectifs poursuivis.
- Calendrier de mise en œuvre de cette réforme.
- Sanctions applicables.
- Entreprises visées et assujetties.

### 2. Les principales nouveautés de la réforme d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

- Nouvelle procédure de déclaration d'emploi.
- Nouveautés dans le calcul du décompte des bénéficiaires.
- Redynamisation de l'accord agréé.
- Quid des dépenses déductibles.

### 3. Présentation de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

- Objectifs poursuivis.
- Calendrier de mise en œuvre de cette réforme.
- Questions qui restent en suspens ?

### 4. Principales nouveautés de la réforme de la formation professionnelle.

- Identifier et utiliser les nouveaux dispositifs de formation : CPF – TP, pro-A
- Connaître les nouvelles règles assouplies sur l'apprentissage.
- Identifier les nouveaux acteurs de la formation : OPCA, CDC, France Compétence, CPIR.
- Comprendre les règles de financement.
- S'engager dans une démarche de co-construction avec le CPF.



**AFENBAT JOURNÉE DE FORMATION**

**MERCREDI 5 FEVRIER 2020**

**De 09 h 30 à 17 h 30**

**LIEU DE FORMATION :**

FNBM – Salle de Réunion

215 bis boulevard Saint Germain

75006 Paris

(Métro Solferino ou Rue du Bac)

**COMPRENDRE LES REFORMES SUR L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES & LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE ET CONVENTION**

À RENVOYER :

Fax : 01 45 48 42 89

Email : [contact@afenbat.fr](mailto:contact@afenbat.fr)

Courrier : AFENBAT 92 boulevard Raspail 75006 Paris

Société : .....

N° SIREN : ..... N°CCN : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Fonctions : ..... Statut : C  AM  OE

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tel : ..... Email : .....

Coordonnées de la personne en charge du dossier :

Nom, Prénom : .....

Tél : ..... Email : .....

**Toute annulation intervenant moins de 7 jours avant la date du stage entraînera la facturation à l'entreprise de 30% des frais d'inscription. Toute annulation intervenant moins de 48 heures avant la date du stage entraînera la facturation complète de la formation.**



**AFENBAT JOURNÉE DE FORMATION**

**MERCREDI 5 FEVRIER 2020**

**De 09 h 30 à 17 h 30**

**LIEU DE FORMATION :**

FNBM – Salle de Réunion  
215 bis boulevard Saint Germain  
75006 Paris  
(Métro Solferino ou Rue du Bac)

## COMPRENDRE LES REFORMES SUR L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES & LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les présentes dispositions n'exonèrent pas les parties du respect des conditions particulières tenant à l'organisation de la formation et au règlement intérieur de l'organisme de formation.

**Dispositions financières**

**L'entreprise s'engage à verser**, en contrepartie de l'action de formation réalisée, une somme de :

- 650 € H.T (780 € TTC) pour les entreprises adhérentes et les partenaires de la FNBM,
- 780 € H.T (936 € TTC) pour les entreprises non adhérentes.

**Modalités de règlement :**

*Votre entreprise verse sa contribution à la Formation Professionnelle Continue à Constructys. Avant la formation vous devez faire la demande de prise sur le site de Constructys.*

**Le paiement s'effectue après réception de la confirmation de l'inscription par le renvoi d'un chèque bancaire ou par un virement à l'ordre d'AFENBAT.**

I BAN: **FR76 3000 5000 0503 0092 414** BIC-ADRESSE SWIFT: **SOGEFRPP**

*Votre entreprise verse sa contribution à la Formation Professionnelle Continue à un autre OPCO.*

**Le paiement s'effectue après réception de la confirmation de l'inscription par le renvoi d'un chèque bancaire ou par un virement à l'ordre d'AFENBAT.**

I BAN: **FR76 3000 5000 0503 0092 414** BIC-ADRESSE SWIFT: **SOGEFRPP**.

**Nombre de stagiaires :**

**5 à 12 personnes.**

En deçà de 5 personnes, AFENBAT se réserve le droit d'annuler la formation prévue et d'en informer le stagiaire **7 jours calendaires** avant la date prévue pour la formation.

Néanmoins, faute de report de la formation à une date ultérieure, AFENBAT procèdera au remboursement des sommes perçues.

**Date d'effet et durée de la convention :**

La présente convention prend effet à compter de sa signature et s'achèvera le 5 Février 2020.

**Différends éventuels :**

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à ....., le .....2020

**Cachet et signature obligatoires de l'entreprise**  
(Nom et Qualité du Signataire)

**Signature de l'organisme de formation**  
J-M LANE Président